



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2022

Date de convocation du Conseil : 30 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 11 octobre 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoints, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme NABETH), M. SCHROLL (procuration à Mme PENARD), M. DA SILVA DIAS (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (donne procuration à M. AMOROS), M. BOURGEAY (procuration à M. DJORKAEFF), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), M. WANTERSTEN (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL

Absents : M. BONET, M. ARGANT, M. NAAMANE

=====

Objet : Subvention CAF Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) – Rendre visible les actions parentalités du territoire

Mesdames, Messieurs,

VU la notification de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône du 06 juillet 2022,

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 26 septembre 2022,

CONSIDERANT que les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) regroupent des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les

compétences des parents, notamment aux périodes charnières de l'enfant quand l'exercice de la parentalité peut être un questionnement,

CONSIDERANT que ces actions s'adressent à toutes les familles, qu'elles sont développées par des acteurs associatifs ou des centres sociaux, et qu'elles doivent être réalisées et portées par des parents,

CONSIDERANT que, comme chaque année, la Ville de Décines-Charpieu a présenté un dossier de demande de subventions aux services de la CAF du Rhône dans le cadre de l'appel à projet REAAP,

CONSIDERANT que cette année, la CAF du Rhône accepte de verser à la Ville une subvention de 4 000 €, dans le cadre de son action, rendre visible les actions parentalités du territoire,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 4 000 € versée par la CAF du Rhône dans la cadre de l'appel à projet REAAP, pour l'action rendre visible les actions parentalités du territoire,
- **AFFECTER** cette somme au financement du REAAP,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours sur le compte gestionnaire 25,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au chapitre 67 – Charges exceptionnelles de l'exercice en cours sur le compte gestionnaire 25,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame PENARD à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN (par procuration), M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ, M. PASQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.